

PLAN LOCAL D'URBANISME

P.L.U.

DEUXIEME REVISION

4.1

PLAN DE ZONAGE

PLANCHE OUEST

Echelle : 1/5000

REALISE PAR :
bureau d'études ADRET
26 rue des CHAUSSAS 31200 TOULOUSE
Tél 05 61 13 45 44 Courriel : serviceenvironnement@adret.fr

LEGENDE

----- Limite de zone

Zone UL : basse et hauteurs anciennes ;

secteur UA : centre historique

secteur UAC : centrale commerciale du centre historique

Zone UI : sites urbains récents

secteur UI1 : dots d'une OAP

secteur UI2 : espaces intermédiaires en terme de commerce de proximité

Zone UEU : îlots urbains d'équipements publics

Zone UF : zone d'activités

secteur UF : zone d'activités industrielles de Bonzom

secteur UFa : zone d'activités artisanales et industrielles de Garacoutou et des Pignes

secteur UPy : zone d'activités pyrotechniques Lacroix

secteur UPy1 : aires de plage automotrice

Zone AU : zone urbaine à vocation de loisirs (camping)

Zone AU2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat résidentiel

secteurs AU2.1, AU2.2, AU2 : phasage dans le temps

Zone AUF : zone d'urbanisation future d'activités artisanales, industrielles et de services

secteur AUF (AUF) : extension progressive à l'urbanisation de la zone d'activités de Bonzom

secteur AUF1 : extension à l'urbanisation de la zone d'activités des Pignes

secteur AUFx1, AUFx2, AUFx3 : extension progressive à l'urbanisation de la zone d'activités de Garacoutou

secteur AUF4 : projet d'aire de service de Toulouse

Zone A : zone à vocation agricole

secteur Ap : secteur agricole à forte sensibilité paysagère

secteur Ar : secteur agricole à faible sensibilité paysagère

secteur Ar1 : secteur agricole incluant un pôle d'intérêt écologique

secteur Ar2 : secteur correspondant au commerce de proximité en zone agricole

secteur Am : zone dédiée au maraîchage

secteur Ar3 : centre de tri de Nauviale

secteur Ar4 : secteur correspondant à l'entretien et dépot de tracteurs de collection

secteur Aulm : secteur correspondant à l'hangar ULM

et à ses abords, ainsi qu'aux corridors écologiques de la TVB

Zone Aulm : secteur correspondant à l'entretien et dépot de tracteurs de collection

secteur Nar : sites archéologiques localisés dans le milieu naturel

secteur Nj : projet de création de jardins partagés

secteur Ng : aire des gens du voyage

secteur Ni : zone de loisirs

secteur Ndo : Domaine des Oiseaux

secteur Ndo1 : Extension du Musée Payan au sein du Domaine des Oiseaux

secteur Npv : projet de ferme photovoltaïque

secteur Nvd : corridors et réservoirs écologiques (hors Domaine des Oiseaux)

■ Espace boisé classé touristique

● Espace boisé classé halophile (halie, alignement, ripisylve)

★ Espace boisé classé ponctuel (arbre isolé remarquable)

■■■■■ élément de l'environnement à protéger : zone humide (article L151.22)

■■■■■ élément de l'environnement à protéger : habitat patrimonial (article L151.23)

■■■■■ élément de l'environnement à protéger : halies ou alignements structurants (article L151.22)

■■■■■ élément de l'environnement à protéger : massif (article L151.23)

■■■■■ élément de paysage à protéger : grands talus (article L151.19)

■■■■■ élément de l'environnement à protéger : patrimoine bâti (article L151.19)

■■■■■ Changement de destination possible (article L151.11)

■■■■■ Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

■■■■■ Cartographie informative des zones inondables : ailes fortes

■■■■■ Cartographie informative des zones inondables : ailes faibles à moyens

+ + + Zone couverte par une OAP (article L151.6)

■■■■■ Zone dans laquelle un quota de logements locatifs sociaux est exigé (article L151.15)

○○○ Perimètre de protection de 500m autour des monuments historiques

Cours d'eau (hors Natura 2000)

■■■■■ Emplacement et nom de référence

■■■■■ les bénéficiaires de chaque emplacement réservé est la commune de MAZERES

1 trame verte et bleue du Domaine des Oiseaux : bord de rivières (2400m²)

2 trame verte et bleue du Domaine des Oiseaux : zone humide (2190m²)

3 Élargissement du chemin de Maurelle (L+6m) 500m²

4 Voie de desserte (L+6m) 400 m²

5 Voie de malaxage (L+5m) 880 m²

6 Voie de malaxage (L+5m) 1070 m²

7 Élargissement de voie (L+2m) 300 m²

8 Tourelle à gauche Z.A. de Buzon-Tartifume : 2500 m²

9 Liaison douce le long de la RD921 (L+6m) 17700 m²

10 Liaison douce le long de la RD921 vers Monzamban (L+6m) 5390 m²

11 Gravette Z.A. de Garacoutou : 1000 m²

12 Liaison douce entre la zone d'activités pyrotechniques et le bourg (L+6m) 9350 m²

13 Liaison douce entre la zone d'activités Garacoutou et le bourg (L+6m) 5520 m²

14 Élargissement de voie (L+6m) 510 m²

15 Liaison douce Domaine des Oiseaux (L+2,5m) : 165m²

16 Créeation de jardins partagés : 13500 m²

17 Extension de cimetièrerie : 4400 m²

18 Réseau pluvial : 1480 m²

19 Élargissement voie dans la Z.A. de Garacoutou : 700 m²

20 Réseau pluvial : 340 m²

